

# Amicale du personnel du lycée Paul-Louis Courier

Cher(e) collègue,

L'amicale a été sollicitée pour recevoir sur un compte bancaire le solde de la collecte de solidarité faite à l'annonce de la suppression d'un poste CPE au printemps 2005 et a accepté.

Un certain nombre d'entre nous proposent que ce reliquat constitue une caisse de solidarité permettant de soutenir des membres du personnel devant faire face à une situation difficile d'ordre professionnel.

Cette somme serait déposée sur un compte spécifique « amicale - solidarité »

Toutefois si cette proposition ne vous agrée pas et si vous demandez à être remboursé de votre contribution, compte tenu des montants distribués aux grévistes, nous vous rembourserons par chèque de 50% de la somme que vous avez versée.

Le bureau de l'amicale

PS : Ceux qui souhaitent un remboursement doivent s'adresser au trésorier de l'amicale.

Notez l'adresse électronique de l'amicale : [amicale.plc@laposte.net](mailto:amicale.plc@laposte.net)

et l'adresse de son site : <http://www.amicaleplc.net>

(dans le premier cas, il y a un point entre amicale et plc, mais pas dans le second)